



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 6 août 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres identiques, dont les plus récentes sont datées du 2 août 2017 (S/2017/675), concernant les massacres de civils syriens innocents commis par la « coalition internationale » dirigée par les États-Unis d'Amérique, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 5 août 2017, l'aviation militaire de la coalition a perpétré un nouveau massacre qui a fait 43 morts et des dizaines de blessés parmi les civils, des femmes, des enfants et des personnes âgées pour la plupart, à la suite de tirs de missile contre des quartiers et des immeubles résidentiels de la ville de Raqqa. La veille, les tirs de l'aviation de la coalition avaient déjà entraîné la mort de 8 membres d'une même famille, 7 enfants et 1 femme.

La coalition internationale dirigée par les États-Unis a pris pour cible des quartiers et des immeubles résidentiels, détruit l'hôpital national de Raqqa et employé systématiquement au cours de ses raids du phosphore blanc, dont l'emploi est interdit sur le plan international. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international et viennent s'ajouter à la série de crimes commis par la coalition contre des Syriens innocents dans les provinces de Raqqa, Hassaké, Alep et Deïr el-Zor et dans d'autres villes syriennes.

La République arabe syrienne condamne à nouveau dans les termes les plus vigoureux les crimes perpétrés par la coalition internationale contre les civils syriens. Ces exactions constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et ne sauraient être justifiées sous aucun prétexte.

La République arabe syrienne demande instamment, une fois de plus, la dissolution immédiate de cette coalition illégitime qui a été formée sans qu'elle en ait fait la demande et hors du cadre de l'ONU. Elle exhorte également à nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne de maintenir la paix et la sécurité internationales et à amener tous les États à appliquer ses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment la résolution 2253 (2015).



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
